

COMMUNE DE LUTRY

PREAVIS MUNICIPAL N° 1211 / 2015

Assainissement de l'éclairage public, 2ème phase

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La construction et l'entretien du réseau de l'éclairage public de Lutry sont assurés par les Services industriels. Un premier préavis avait été présenté et accepté par le Conseil communal en mai 2012 (n°1183/2012). Ce préavis concernait environ un tiers des sources lumineuses à vapeur de Mercure, soit environ 400 luminaires. Le présent préavis traite du remplacement du solde des sources à vapeur de Mercure, soit plus de 650 luminaires, puisque, conformément à la législation fédérale, les lampes à vapeur de Mercure sont interdites à la vente dès cette année.

2. EXPERIENCES REALISEES

Arrivant au terme des réalisations définies dans le premier préavis, la Municipalité peut présenter un nouveau préavis en toute connaissance de cause. Forts de ces expériences, nous pouvons constater que ces deux dernières années, le développement des sources lumineuses à LED dans le domaine de l'éclairage public a progressé de manière très importante pour finalement s'imposer sur le marché.

Les équipements proposés par les fabricants disposent d'abaisseurs de tension, permettant ainsi de diminuer la quantité de lumière pendant des plages horaires définies par une programmation propre à chaque luminaire. Des lentilles ont été appliquées sur les LED pour proposer différentes photométries, permettant ainsi d'adapter l'éclairage en fonction des routes et espaces à illuminer. Trois différentes températures de couleur se sont également imposées, soit le blanc chaud (3'000 à 3'500 Kelvin), le blanc neutre (4'000 à 4'500 K) et le blanc froid (environ 6'000 K). Ces développements et améliorations ont permis d'optimiser les travaux du premier préavis et de réaliser de ce fait des économies d'énergie supplémentaires, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Du fait qu'il était déjà prévu dans le premier préavis de remplacer les luminaires sur ces secteurs, cette technologie LED a pu être implémentée principalement :

- au chemin de Fénix,
- dans une grande partie du Bourg par le remplacement des anciennes lanternes Montmartre,
- à la route de Taillepied et au chemin de Burquenet
- et bientôt à la route des Monts-de-Lavaux.

Les excellentes constatations faites lors de ces réalisations en terme de quantité de lumière, de qualité d'éclairage, de pollution lumineuse et de réactions positives de la population, poussent naturellement la Municipalité à continuer dans cette voie tout en gardant un esprit critique et ouvert sur les développements futurs.

Exemple d'abaissement nocturne à la route de Taillepied



22h00



01h00

3. TERMINOLOGIE UTILISEE POUR LES REMPLACEMENTS PREVUS

Pour simplifier la lecture du présent préavis, une terminologie a été définie, pour permettre l'identification des différents travaux relatifs aux secteurs sélectionnés.

T1 : remplacement de lanternes Montmartre, hauteur entre 3 et 4 mètres
Cette modification comprend l'appareillage de 24 à 32 LED (30 à 40 W) avec abaissement, l'utilisation de la nacelle, ainsi que la peinture du mât par le personnel des SILy.

T2 : remplacement de luminaires à vapeur de mercure, hauteur entre 3 et 4 mètres
Comprend l'appareillage de 16 à 24 LED (25 à 30 W) avec abaissement et l'utilisation de la nacelle.

T3 : remplacement de luminaires à vapeur de mercure hauteur entre 5 et 7 mètres
Comprend l'appareillage de 32 LED (25 à 50 W) avec abaissement et l'utilisation de la nacelle.

T4 : remplacement de luminaires à vapeur de mercure hauteur entre 8 et 11 mètres
Comprend l'appareillage de 40 à 48 LED (50 à 75 W) avec abaissement et l'utilisation de la nacelle.

R1 : remplacement de l'appareillage de lampes à vapeur de mercure hauteur entre 3 et 4 mètres
Comprend l'appareillage de lampe de type halogénure métallique (45 W) et l'utilisation de la nacelle.

R2 : remplacement de l'appareillage de lampes à vapeur de mercure hauteur entre 5 et 7 mètres
Comprend l'appareillage de lampes de type halogénure métallique (75 W) et l'utilisation de la nacelle.

M2 : remplacement de mâts acier hauteur entre 5 et 7 mètres
Comprend l'appareillage du mât droit, la mise en place des coupe-circuits et le câblage.

M3 : remplacement de mâts béton hauteur entre 8 et 12 mètres
Comprend l'appareillage du mât droit, la mise en place d'une console, des coupe-circuits et le câblage, l'utilisation d'un camion grue et l'évacuation du vieux mât.

S2 : modification de mâts acier hauteur entre 5 et 7 mètres
Comprend la transformation du mât existant et l'utilisation de la nacelle.

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Un plan annexé au présent préavis (annexe 1) situe les différents secteurs concernés par cette 2^{ème} phase de modifications de l'éclairage public sur le territoire communal. Le détail des travaux par zones est décrit ci-dessous.

Zone 01 (comprend 33 points lumineux)

Route de Lavaux, route de l'Ancienne Ciblerie, sentier de la Rive

- Route de Lavaux

La zone concernée se trouve sur la route de Lavaux entre le Voisinand et le carrefour de la route de la Petite-Corniche.

Les 24 lampes à vapeur de mercure HQL 250 W de type Onyx seront remplacées par des lampes halogénures métalliques 150 W.

(Remplacement appareillage et ampoule R2)

- Route de l'Ancienne-Ciblerie, sentier de la Rive, route de Lavaux passage sous route

Les 4 lampes HQL à vapeur de mercure de 80 W de type Alura du haut de la route de l'Ancienne-Ciblerie ainsi que les 5 lanternes Montmartre du sentier de la Rive et 1 luminaire de type Koffer 70 se trouvant dans le passage sous la route de Lavaux menant à la route des Bains seront remplacées par 10 luminaires LED 30 - 50 W.

(Remplacement luminaire T1, T2, T3)

Zone 02 (43 points lumineux)

Chemin des Pâles, chemin du Moulin, chemin de Mourat, avenue William

- Chemin du Moulin, chemin de Mourat, avenue William, chemin des Pâles

Depuis le bas du chemin du Moulin jusqu'au carrefour avec Crêt-de-Plan, les 6 luminaires de type VK1 à vapeur de mercure HQL 80 W seront remplacés par des LED 50 W. Il en va de même pour les 10 luminaires Koffer HQL 80 W de l'ouest de l'avenue William jusqu'au carrefour avec le chemin de Mourat. Au chemin des Pâles, une harmonisation des différents modèles existant sera effectuée ; elle concerne 2 Alura, 10 Koffer et 1 VK1 à vapeur de mercure HQL 80 W qui seront remplacés par des LED 50 W.

(Remplacement luminaire T3)

- Chemin de Mourat, chemin des Pâles

Le reste des lampes de type Vicolux au chemin de Mourat (10) et les 4 autres au chemin des Pâles seront remplacées par des LED 50 W ; leurs mâts seront également modifiés.

(Modification mât et remplacement luminaire T3 + S2)

Zone 03 (143 points lumineux)

Chemin des Marionnettes, route de Converney, chemin de Montellier, route de Belmont, route du Landar, chemin de la Cornèle, chemin du Flonzel, chemin de la Pépinière, chemin d'En-Vaux, chemin des Blanchettes, chemin des Brûlées, chemin de Crêt-de-Plan, chemin du Creux-de-Corsy

- Route de Belmont, chemin des Blanchettes, chemin des Brûlées, route de Converney, chemin de la Cornèle, chemin de Crêt de Plan, chemin du Creux de Corsy, chemin d'En Vaux, chemin du Flonzel, route du Landar, chemin des Marionnettes, chemin de Montellier, chemin de la Pépinière

15 luminaires de type VK1 HQL 80 W à la route de Belmont, 26 à la route de Converney, 9 au chemin des Blanchettes, 3 au chemin de la Cornèle, 14 au chemin de Crêt-de-Plan, 9 au chemin de la Pépinière, 19 au chemin des Marionnettes ainsi que 4 au chemin de Montellier et 2 au chemin du Creux-de-Corsy seront remplacés par des LED 50 W.

(Remplacement luminaire T3)

- Chemin des Brûlées, chemin d'En Vaux, chemin du Flonzel

Au chemin des Brûlées, 15 luminaires de type SL50 HQL 80 W seront remplacés par des LED 50 W ; la même transformation sera effectuée pour les 4 luminaires du chemin d'En-Vaux et 7 au chemin du Flonzel.

(Remplacement luminaire T3)

- Route du Landar au niveau des escaliers de la route de Belmont

1 luminaire de type Koffer HQL 80 W sera remplacé par un LED 50 W.

(Remplacement luminaire T3)

- Chemin des Marionnettes, chemin du Creux-de-Corsy

13 luminaires de type Vicolux HQL 80 W (8 au chemin des Marionnettes et 5 au chemin du Creux de Corsy) seront remplacés par des LED 50 W avec modification des mâts existants.

(Modification mât et remplacement luminaire T3 + S2)

- Route du Landar

Sur la route cantonale, en face du collège de Corsy, un luminaire de type Onyx HQL 250 W sera remplacé par 1 LED 75 W.

(Remplacement luminaire T4)

- Chemin du Flonzel

1 luminaire de type Couronne HQL 250 W sera remplacé par du LED 150 W ; le mât béton sera également changé.

(Remplacement mât et remplacement luminaire T4 + M3)

Zone 04 (28 points lumineux)

Chemin de l'Arabie, chemin de Champ-Maffrey, route de Corsy, chemin de la Jaque, chemin de la Pépinière, chemin des Pierrettes, chemin des Villas

- Route de Corsy

Les 7 lanternes Montmartre HQL 80 W se trouvant à la route de Corsy seront remplacées par des LED 30 W.

(Remplacement T1)

- Chemin de l'Arabie, chemin de Champ-Maffrey, chemin de la Pépinière, chemin des Pierrettes, chemin des Villas

Les anciens modèles Takeo HQL 80 W du chemin de l'Arabie (8), du chemin de Champ-Maffrey (4), du chemin des Pierrettes (9) et du chemin des Villas (1) seront remplacés par des LED 30 W.

(Remplacement T2)

- Chemin de la Jaque, chemin de la Pépinière

Les 3 luminaires VK1 HQL 80 W du chemin de la Pépinière ainsi que celui du chemin de la Jaque seront également remplacés par des LED 30 – 50 W.

(3 Remplacements T2 et 1 T1)

Zone 05 (66 points lumineux)

Chemin de Clair-Joly, chemin de Crêt-de-Plan, chemin du Creux-de-Corsy, chemin de Flon-de-Vaux, chemin des Genevroz, chemin de Mourat, chemin de Ponfilet, avenue William, sentier de la Ligne

- Chemin de Clair-Joly, chemin de Crêt-de-Plan, chemin du Creux-de-Corsy, chemin de Flon-de-Vaux, chemin des Genevroz, chemin de Mourat, chemin de Ponfilet, avenue William

Les modèles Takeo HQL 80 W du chemin de Clair-Joly (7), chemin de Crêt-de-Plan (2), chemin du Creux-de-Corsy (9), chemin de Flon-de-Vaux (4), chemin des Genevroz (7), chemin de Mourat (7), chemin de Ponfilet (7) et avenue William (7) seront remplacés par des LED 30 W.

(Remplacement luminaire T2)

- Chemin de Mourat

Le luminaire de type Koffer se trouvant au chemin de Mourat sera remplacé par un LED 30 W.

(Remplacement luminaire T2)

- Avenue William

Une lanterne Montmartre sera remplacée par une LED 30 W.

(Remplacement luminaire T1)

- Sentier de la Ligne, chemin du Creux-de-Corsy
10 lampes Alura à vapeur de mercure de 80 W seront remplacées par des ampoules à halogénures métalliques de 45 W.
(Remplacement appareillage et ampoule R1)

Zone 06 (25 points lumineux)

Chemin de Belle-Combe, chemin du Braillon, chemin de la Cornèle, chemin des Côtes-de-Bochat, sentier de la Duboule, chemin du Petit-Bochat

- Chemin du Braillon, sentier de la Duboule, chemin de la Cornèle
Les luminaires Takeo à vapeur de mercure du chemin du Braillon (5), du sentier de la Duboule (3) et du chemin de la Cornèle (7) seront remplacés par des LED 30 W.
(Remplacement luminaire T2)
- Chemin des Côtes-de-Bochat, chemin du Petit-Bochat
4 lanternes Montmartre seront remplacées par des LED 30 W au chemin des Côtes-de-Bochat (2) et au chemin du Petit-Bochat (2).
(Remplacement luminaire T1)
- Chemin de Belle-Combe
3 luminaires Falò avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 30 W avec pose d'un nouveau mât.
(Remplacement luminaire et pose mât T2+M2)
- Chemin de Belle-Combe
3 luminaires Falò avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 30 W.
(Remplacement luminaire T2)
- Chemin de Belle-Combe
1 luminaire Alura à vapeur de mercure de 80 W sera modifié avec une ampoule à halogénure métallique de 45 W.
(Remplacement appareillage et ampoule R1)

Zone 07 (21 points lumineux)

Chemin de la Colline, route de la Conversion, chemin d'Orzens, chemin du Petit-Bochat, chemin du Braillon

- Chemin de la Colline, route de la Conversion, chemin d'Orzens, chemin du Petit-Bochat
18 luminaires VK1 avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 50 W au chemin de la Colline (3), chemin d'Orzens (7), route de la Conversion (4), chemin du Petit-Bochat (4).
(Remplacement luminaire T3)
- Chemin du Braillon
2 luminaires de type Vialuna avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 50 W avec modification des mâts.
(Modification mât et remplacement luminaire T3 + S2)

- Chemin du Braillon

1 modèle Vialuna HQL 80 W remplacé par 1 LED 50 W avec pose d'un mât.
(Remplacement luminaire et pose mât T3 + M2)

Zone 08 (71 points lumineux + 5 mâts)

Sentier de Bellingard, chemin des Champs, sentier des Chenalettes, sentier des Pâles, chemin de la Combe, avenue du Grand-Pont, chemin de la Toffeyre, chemin des Toises, parking du Vieux-Stand, rue du Voisinand, route de la Conversion

- Chemin des Champs, chemin de la Combe, avenue du Grand Pont, chemin de la Toffeyre, parking Vieux Stand, rue du Voisinand

20 lanternes Montmartre avec des lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacées par des LED 30 W au chemin des Champs (49), chemin de la Combe (2), avenue du Grand-Pont (7), Parking du port du Vieux Stand (4) et à la rue du Voisinand au niveau du pont de la Lutryve (1).

(Remplacement luminaire T1)

- Sentier de Bellingard, sentier des Chenalettes, avenue du Grand Pont, sentier de la Toffeyre, chemin des Toises

Les modèles Takeo à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 30 W au sentier de Bellingard (1), sentier des Chenalettes (3), collège du Grand-Pont (2), sentier de la Toffeyre (2) et au chemin des Toises (4).

(Remplacement luminaire T2)

- Sentier des Chenalettes, sentier des Pâles

Les modèles Alura se trouvant au sentier des Chenalettes (8) et au sentier des Pâles (4) seront remplacés par des LED 30 W.

(Remplacement T2)

- Chemin de la Toffeyre

1 boule HQL 80 W se trouvant au chemin de la Toffeyre sera remplacée par un LED 30 W avec la modification du mât.

(Modification mât et remplacement luminaire T2 + S2)

- Chemin de la Toffeyre

2 luminaires de type VK1 HQL 80 W seront remplacés par des LED 50 W.

(Remplacement T3)

- Parc de la Toffeyre, avenue du Grand-Pont

8 boules à vapeur de mercure de 50 W au parc de la Toffeyre (7) et avenue Grand-Pont(1) seront remplacées par des LED 30 - 50 W.

(Remplacement luminaire T2)

- Chemin de la Combe (parking)

8 luminaires Massai Metro avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront modifiés avec une ampoule à halogénure métallique de 45 W.

(Remplacement appareillage et ampoule R1)

- Rue du Voisinand (parc)

4 luminaires Farolux avec lampes à vapeur de mercure de 50 W seront modifiés avec une ampoule à halogénure métallique de 45 W.

(Remplacement appareillage et ampoule R1)

-Route de la Conversion

5 mâts béton au début de la Route de la Conversion seront remplacés par des nouveaux mâts.
(Remplacement M3)

Zone 09 (52 points lumineux)

Route de Lavaux, route d'Ouchy, chemin de la Combe, avenue du Grand-Pont, chemin de Beau-Pré

- Chemin de Beau-Pré

5 luminaires de type VK1 à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 50 W.
(Remplacement luminaire T3)

- Route de Lavaux, route d'Ouchy, chemin de la Combe, avenue du Grand Pont

Les modèles Onyx, Siemens et Quadralux HQL 250 W se trouvant sur la route d'Ouchy (10), route de Lavaux (36), chemin de la Combe (1) et avenue du Grand-Pont mât TL (1) seront remplacés par des LED 75 W.
(Remplacement luminaire T4)

Zone 10 (31 points lumineux)

Chemin des Bannerettes, chemin de la Bolliattaz, chemin de Chante-Merle, rue du Châtelard, chemin du Crêt, chemin des Moines, chemin de Montagny, route de la Petite-Corniche

- Chemin des Bannerettes, chemin de la Bolliattaz, chemin de Chante-Merle, rue du Châtelard, chemin du Crêt, chemin des Moines, chemin de Montagny, route de la Petite-Corniche

29 lanternes Montmartre HQL 80 W seront remplacées par des LED 30 - 50 W à la rue du Châtelard (10), chemin de la Bolliattaz (1), chemin de Montagny (6), chemin du Crêt (4), chemin des Moines (2), chemin des Bannerettes (2), chemin de Chante-Merle (2), route de la Petite-Corniche (2).

(Remplacement luminaire T1)

- Route de la Petite Corniche

2 modèles VK1 lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 50 W.
(Remplacement luminaire T3)

Zone 11 (43 points lumineux)

Route du Bois-de-la-Chaux, chemin des Boutettes, chemin du Chaney, chemin des Chênes, sentier des Liquettes, chemin de Meillerin, chemin des Moines, route du Bras-de-Fer

- Route du Bois-de-la-Chaux, chemin des Boutettes, chemin du Chaney, chemin des Chênes, chemin de Meillerin

34 lanternes Montmartre à vapeur de mercure de 80 W seront remplacées par des LED 30 W au chemin de Meillerin (5), chemin du Chaney (11), chemin des Chênes (8), chemin des Boutettes (7), Route du Bois-de-la-Chaux (3).

(Remplacement luminaire T1)

- Sentier des Liquettes, chemin des Moines

Les luminaires Takeo HQL 80 W du sentier des Liquettes (5) et du chemin des Moines (1) seront remplacés par des LED 30 - 50 W.

(Remplacement luminaire T2)

- Sentier des Liquettes, Route du Bras-de-Fer
2 modèles Vicolux avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront modifiés avec des ampoules à halogénure métallique de 45 W.
(Remplacement appareillage et ampoule R1)
- Sentier des Liquettes
1 luminaire Vicolux HQL 80 W sera remplacé par un LED 50 W avec modification de son mât.
(Modification mât et remplacement luminaire T3 + S2)

Zone 12 (42 points lumineux)

Route de la Croix, chemin du Miroir, chemin de la Sapelle, chemin de Savoie, route de Bossières

- Route de Bossières, chemin du Miroir, chemin de Savoie, chemin de la Sapelle
31 modèles Takeo à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 30 - 50 W à la Route de Bossières (8), chemin du Miroir (9), chemin de Savoie (9) et chemin de la Sapelle (5).
(Remplacement luminaire T2)
- Route de la Croix
Les lampes des 2 Takeo et des 9 Alura HQL 80 W seront modifiés par des lampes à halogénures métalliques de 45 W.
(Remplacement appareillage et ampoule R2)

Zone 13 (21 points lumineux)

Route de la Claie-aux-Moines, route des Monts-de-Lavaux, chemin de la Grangette, chemin des Coullènes, route de Savigny, route du Bois-de-la-Chaux

- Route de Savigny
4 lanternes Montmartre à vapeur de mercure de 80 W seront remplacées par des LED 30 – 50 W.
(Remplacement luminaire T1)
- Route de Savigny
2 luminaires Koffer à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 50 W.
(Remplacement luminaire T3)
- Route de la Claie aux Moines, route des Monts de Lavaux, chemin des Coullènes
10 modèles VK1 HQL de 80 W seront remplacés par des LED 50 W à la route de la Claie-aux-Moines (2), route des Monts-de-Lavaux (7) et chemin des Coullènes (1).
(Remplacement luminaire T3)
- Chemin de la Grangette
1 luminaire Vicolux à vapeur de mercure de 80 W sera remplacé par un LED 50 W.
(Remplacement luminaire T3)
- Route de Savigny, route du Bois-de-la-Chaux
4 modèles Vicolux avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 50 W avec modification du mât à la Route de Savigny (1) et à la route du Bois-de-la-Chaux (3).
(Modification mât et remplacement luminaire T3 + S2)

Zone 14 (27 points lumineux)

Chemin de la Branche, stand de tir Chanoz-Brocard, Route de la Claie-aux-Moines, chemin des Coullènes, chemin du Crêt-Ministre

- Route de la Claie-aux-Moines, route du Bois-de-la-Chaux
3 lanternes Montmartre seront remplacées par des LED 30 - 50 W à la route de la Claie-aux-Moines (2) et à la route du Bois-de-la-Chaux (1).
(Remplacement luminaire T1)
- Route de la Claie-aux-Moines, chemin des Coullènes, chemin du Crêt-Ministre.
16 modèles Takeo avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront remplacés par des LED 30 - 50 W à la route de la Claie-aux-Moines (2), chemin des Coullènes (3), chemin du Crêt-Ministre (11) et chemin des Crêt-des-Pierres (16).
(Remplacement luminaire T2)
- Chemin de la Branche, stand de tir Chanoz-Brocard
7 modèles ALURA avec lampes à vapeur de mercure de 80 W seront modifiés avec des lampes à halogénures métalliques de 45 W au chemin de la Branche (5) et à Chanoz-Brocard (2).
(Remplacement appareillage et ampoule R1)
- Chemin des Coullènes
1 modèle Takeo à vapeur de mercure de 80 W sera remplacé avec modification de son mât au chemin des Coullènes par un LED 30 - 50 W.
(Remplacement luminaire et pose mât T2 + M2)

5. CONSIDERATIONS ECONOMIQUES

Les modifications qui sont proposées vont permettre de supprimer des luminaires vétustes et en fin de vie. Les luminaires susceptibles d'être transformés en atelier par le personnel des Services industriels seront équipés de lampes modernes, telles que des sources halogénure métallique. Les vieilles lampes à vapeur de mercure seront recyclées.

Economies d'énergie projetées

Heures d'utilisation annuelle	4'100 heures
Ancienne puissance installée	64.9 kW
Nouvelle puissance installée	30.3 kW
Consommation actuelle annuelle pour les secteurs	266'000 kWh
Future consommation	124'005 kWh
Réduction de consommation (soit env. 53%)	141'995 kWh
Prix moyen (heures pleines, heures creuses)	17,6 cts
Gain financier annuel sur l'énergie pour la Commune :	Fr. 25'000.-

A titre d'information, cette diminution de consommation électrique représente la consommation moyenne annuelle d'environ 35 consommateurs lutryens.

6. COÛTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux pour cette deuxième étape d'amélioration d'éclairage public est calculé, pour le matériel à partir d'offres précédentes de fournisseurs, et pour la main d'œuvre sur la base d'une estimation du service.

L'objectif souhaité par la Municipalité est de réaliser les travaux sur une durée de deux ans. Ils seront réalisés par les Services industriels, mais compte tenu de l'importance des travaux et en fonction des contraintes non planifiables tels que travaux d'urgence non prévus, une aide extérieure pourrait être envisagée.

Matériel :

107 candélabres type T1	Fr.	80'250.-
190 candélabres type T2	Fr.	133'000.-
234 candélabres type T3	Fr.	163'800.-
49 candélabres type T4	Fr.	39'200.-
32 remplacements type R1	Fr.	5'760.-
35 remplacements type R2	Fr.	6'300.-
5 remplacements de mâts type M2	Fr.	2'750.-
6 remplacements de mâts type M3	Fr.	<u>7'800.-</u>

Total matériel **Fr. 438'860.-**

Matériel de câblage, génie civile et petit matériel **Fr. 93'000.-**
(Estimation)

Main-d'œuvre :

Le nombre d'heures est estimé par luminaire au prix horaire facturé à la Commune de Fr. 65.- **Fr. 234'715.-**

Option :

Plus-value pour sous-traitance éventuelle Fr. 33'000.-

Divers et imprévus 5 % **Fr. 35'000.-**

Total du projet **Fr. 834'575.-**

7. FINANCEMENT

Ces travaux, arrondis à Fr. 835'000.-, seront financés dans un premier temps par la trésorerie courante des Services industriels, puis remboursés par la Bourse communale en fonction de la planification annuelle des amortissements de l'éclairage public.

8. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- Vu le préavis municipal n° 1211/2015
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

Décide

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'amélioration d'éclairage public, tel que proposé dans ce préavis
- 2) d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, soit le montant global de Fr. 835'000.-.
- 3) d'accepter le mode de financement proposé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY
Le Syndic

Le Secrétaire

J.-A. CONNE

D. GALLEY

Annexe : ment.

Adopté en séance de Municipalité du 23 mars 2015.

Conseiller municipal délégué : M. Ch. Monod, Municipal